

SECTEUR SAUVEGARDE DE LA ROCHELLE

Commune de La Rochelle
 Agglomération de La Rochelle
 Révision-extension approuvée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

PLAN REGLEMENTAIRE : Secteurs D et E-sud

1 - Ligne du Secteur Sauvegarde (arrêté préfectoral du 6 mai 2008)

LEGENDAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES :

- 1 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement).
- 2a - Immeuble protégé en tant que monument historique.
- 2b - Façades (et/ou toitures) protégées.
- 2c - Escalier protégé.
- 2d - Fragment / partie de construction ou vestige protégé.
- 2e - Espace libre protégé au titre des MH (cour et/ou jardin).

PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LE BATI :

- 1 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du P.S.M.V. pour son intérêt patrimonial.
- 2a - Type A - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'abandon est interdit et dont la modification est soumise à conditions.
- 2a bis - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé au titre de son intérêt patrimonial (cf. liste).
- 2b - Mur de clôture à conserver, restaurer ou créer.
- 2c - Type B - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions.
- 3 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré, ou supprimé et remplacé ou non.
- 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, soumis à prescriptions particulières (OAP).
- 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée.
- 6 - Localisation d'opérations d'aménagement particulières ou prévues (cf. liste).
- 7 - Immeuble devant être l'objet d'une modification (cf. liste).

ESPACES CONSTRUCTIBLES AU TITRE DU P.S.M.V. :

- 7 - Espace constructible.
- 8a - Emprise maximale constructible avec cote de hauteur de corniche (cote NGF).
- 8b - Emprise maximale constructible avec cote maximale de hauteur de corniche (cote NGF).
- 8c - Emprise maximale constructible, à rez-de-chaussée.
- 8d - Emprise maximale constructible avec alignement imposé sur rue et cote de hauteur de corniche (cote NGF) maximale.
- 8e - Emprise maximale constructible avec alignement imposé et cote de hauteur de corniche (cote NGF) imposée sur rue.

PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LES ESPACES LIBRES :

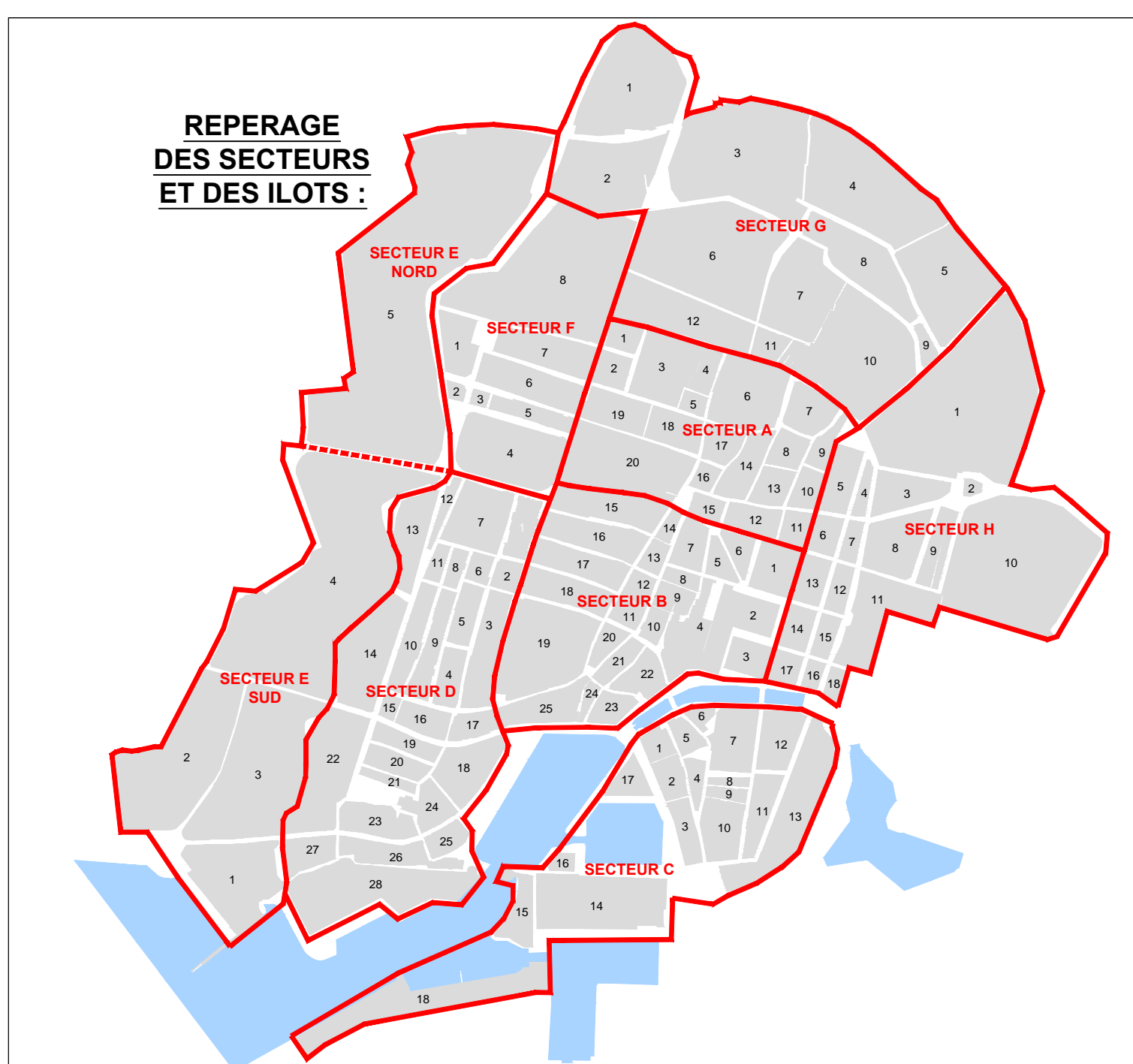
- 9 - Espaces libres à destination minérale soumis à prescriptions particulières (OAP).
- 9a - Espace réservé ou cour d'honneur à conserver (OAP1).
- 9b - Espace de dégagement à améliorer ou à créer (OAP2).
- 9c - Espace libres à destination végétale soumis à prescriptions particulières (OAP).
- 9d - Terrain et traitement à conserver (OAP1).
- 9e - Espace de dégagement à destination végétale et jardins à améliorer ou à créer (OAP2).
- 10 - Plantations à réaliser.

AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. :

- 11 - Clôture végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer ou à créer.
- 12 - Autre remarquable à préserver.
- 13 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert.
- 14 - Lésion patrimoniale ou fait de conservation à éviter.
- 15 - Tracé des anciennes fortifications à mettre en valeur.
- 16 - Quai ou pont maçonné.
- 17 - Quai ou pont maçonné.
- 18 - Espaces boisés classés (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme).
- 19 - Site classé.

MATRISE D'OUVRE : A.U.P. Architectures Urbanisme Patrimoine
 MATRISE D'OUVRAGE : Ministère de la Culture et de la Communication - D.I.R.A.C. Patrimoine - Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Fichier : AUP_SG_PSDV_01_4.dwg
 Date : 10/07/2015
 Auteur : J. STEPHAN / A.U.P. / L. ROCHER
 Echelle : 1/1000e



Bât	Adresse	Modification Bâti Principal	Modification Annexe	Suppression Annexe	Fragment Architectural à conserver	Suppression Bâti
01-01	18 rue Eugène Fromental	Traitement de la surélévation à réaliser	Volume à modifier et traitement de façade (annexe)			
01-02	18 rue Eugène Fromental	Zone Permette	Modification du volume (annexe 2)			
01-03	4 rue Perruise	Volume préexistant ajouté sur terrasse à supprimer et à traiter avec une architecture plus contemporaine		Dégagement et mise en valeur de la cour		
01-04	4 rue Perruise (deuxième rang)			Dégagement et mise en valeur de la cour		
01-05	10 rue Perruise			Dégagement et mise en valeur de la cour		
01-06	4 rue Admyrad	Traitement de la façade sur rue (y compris en site non protégé) à supprimer		Annexes 1 et 4 à supprimer afin de dégager la cour et permettre le bureau de l'urbanisme de l'ancien hôtel		
01-07	12 rue du Palais	Surélévation possible		Régulariser la cour à améliorer, à intégrer (à supprimer)		
01-08	24 rue du Palais	Volume de toiture à modifier et surélévation à réaliser sur l'ensemble	Volume de toiture à modifier et surélévation à réaliser sur l'ensemble			
01-09	16 rue du Palais (partie au Montgoy)	Volume de toiture à modifier et surélévation à réaliser (à deux pans en tuile)		Régulariser la cour et façades sur cour à mettre en valeur (à supprimer)		
01-10	18 rue du Palais	Volume de toiture à modifier et surélévation à réaliser (à deux pans en tuile)				
01-11	21 rue de l'Isle	Facades sur rue à améliorer (traitement des parties de garage)				
01-12	12 rue de l'Isle				Relaire de bois bordé sur cour (site)	
01-13	7 rue de l'Isle			Dégagement de la cour		
01-14	7 rue de l'Isle (côté d'Est)	Couverture et toiture à améliorer				
01-15	Hôtel de l'Étendue		Modification de la surélévation de l'annexe 2	Suppression des garages dans la cour d'honneur		
01-16	4 rue Perruise (au coin)	Modification de la surélévation et traitement du toit				
01-17	4 rue Perruise (au coin)		Modification du traitement de façade de l'annexe 1			
01-18	14 rue Eugène Fromental, 2 rue Venette			Suppression des escaliers extérieurs sur l'ensemble en valeur		
01-19	7 rue rue Perruise			Supprimer les annexes 1, 2 et 3		
01-20	4 rue Nicias Venette			Suppression de la fondation sur jardin et libération de la façade sur cour de la maison de M. Nicias Venette		
01-21	15 rue Nicias Venette	Traitement du volume de surélévation				
01-22	11 rue Nicias Venette	Trépannage à modifier				
01-23	8 bis rue Nicias Venette					
01-24	4 rue Nicias Venette					
01-25	7 rue Réaumur	Volume en terrasse à modifier (côté support)				
01-26	21 rue Réaumur		Modification du volume et aménagement du traitement de l'ensemble			
01-27	12 rue Saint-Léonard	Trépannage à modifier				
01-28	10 rue Saint-Léonard	Surélévation possible pour se raccorder aux façades voisines				
01-29	14 rue Saint-Léonard					
01-30	13 rue Saint-Côme	Volume de surélévation à supprimer				
01-31	11 rue de la Noue	Couverture en zinc à reprendre en tuile type de terre				
01-32	14 rue Réaumur			Jardin de l'hôtel à intégrer et restaurer (annexe à supprimer)		
01-33	12 rue Réaumur			Supprimer l'annexe 4		
01-34	9 rue Réaumur			Dégager les façades sur cour		
01-35	66-68 chemin des Remparts					Mobilier à supprimer pour retrouver un belvédère dans la cour
01-36	2 et 4 rue Verdère	Dernier niveau à reprendre et toiture à un pan de tuile à modifier				
01-37	4 rue Verdère	Dernier niveau à reprendre et toiture à un pan de tuile à modifier				
01-38	4 rue Verdère	Dernier niveau à reprendre et toiture à un pan de tuile à modifier				
01-39	4 rue Verdère	Dernier niveau à reprendre et toiture à un pan de tuile à modifier				
01-40	18 bis rue Lézard Vélizy			Régulariser la cour à améliorer et mettre en valeur en valeur à supprimer à cet effet		

01-41	27A rue Chef de Ville	Surélévation (relevés) sur l'annexe 1 à supprimer afin de retrouver la terrasse d'origine 80°				
01-42	27 rue Chef de Ville	Dernier niveau et volume de toiture à modifier				
01-43	25 rue Chef de Ville					Traverse de la cour à intégrer, et à supprimer
01-44	15 rue Chef de Ville	Traitement de la surélévation à reprendre				
01-45	9-11 rue Verdère	Mur arrière à restaurer soigneusement en le débarrassant des déchets architecturaux				Extension récente et 80° en pan de bois 90° à supprimer
01-46	12 bis rue Lézard Vélizy					
01-47	Place Borealis					
01-48	2 rue des Dames		Volume à reprendre et traitement architectural de la surélévation (distribution des accès)			Statue
01-49	28 Cours des Dames	Surélévation à supprimer				
01-50	30 Cours des Dames					Dégagement et mise en valeur de la cour
01-51	36 Cours des Dames					Dégagement et mise en valeur de la tour escalier
01-52	38 Cours des Dames					Supprimer les annexes 2 et 3
01-53	40 Cours des Dames	Volume de toiture à réaliser				
01-54	42 Cours des Dames		Surélévation à modifier			Dégagement et mise en valeur de la cour
01-55	44 Cours des Dames					Suppression des annexes et mise en valeur de la cour (annexe 2 à supprimer)
01-56	27-29 rue Lézard Vélizy	Facade à modifier - Paroi à restaurer				
01-57	14 rue de la Cloche - 18 bis rue Verdère					Annexes démolir
01-58	3 rue de la Cloche					Dégagement et mise en valeur de la cour
01-59	22 rue Verdère					Dégagement et mise en valeur de la cour
01-60	28 rue Verdère	Traitement du RDC à reprendre				
01-61	9 rue Saint-Pierre					
01-62	26 place Marché Foch					Suppression de l'annexe et mise en valeur de la cour
01-63	47 rue Mouton					Suppression des annexes et mise en valeur de la cour
01-64	24 place Marché Foch					Facade sur cour à intégrer / Annexe 4 à supprimer
01-65	1 rue de la Monnaie					Facade sur jardin à intégrer / Annexe 2 à supprimer
01-66	11 rue de la Monnaie					
01-67	19 rue de la Monnaie		Annexe 1 à restaurer (disque à reprendre, menuiserie à modifier, etc.)			
01-68	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-69	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-70	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-71	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-72	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-73	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-74	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-75	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-76	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-77	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-78	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-79	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-80	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-81	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-82	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-83	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-84	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-85	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-86	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-87	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-88	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-89	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-90	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-91	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-92	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-93	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-94	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-95	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-96	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-97	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-98	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
01-99	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				
02-00	18 rue Saint-Jean-du-Pirot	Volume de toiture à modifier / restaurer				